

I.E.N.

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs

I.E.N.

Objet : modalités d'organisation des stages de remise à niveau durant les congés de printemps.

Pièce jointe : engagement des parents.

Elèves

Vous veillerez à :

- Faire part aux parents ou aux responsables légaux des élèves de CM1 et de CM2 de l'existence de ces stages de remise à niveau pendant la première semaine des vacances de Pâques (tous les matins de 9h 00 à 12h 00, du 7 au 11 avril 2008);
- Ce que les enseignants de CM1 et de CM2 fassent passer les bilans aux élèves en difficulté avant le 15 mars 2008 et en envoient une copie à l'IEN de la circonscription;
- Faire une liste des élèves susceptibles de bénéficier du dispositif après passation des bilans et
- Envoyer aux familles des élèves concernés le document d'engagement ci-joint, afin d'obtenir leur autorisation ou non ;
- Collecter les engagements des familles volontaires ;
- Envoyer une copie de ces engagements à l'IEN de la circonscription pour le 22 mars 2008.

Enseignants

Vous veillerez à :

- Lister les enseignants volontaires pour encadrer les stages de remise à niveau, après signature de leur part, de la déclaration de candidature (Cf courrier du 6 mars 2008) :
- Collecter la déclaration de candidature des enseignants volontaires et l'envoyer à l'IEN de la circonscription pour le 10 mars 2008 ;
- Informer l'enseignant volontaire qu'il doit en garder une copie par devers lui.

Sécurité / Surveillance

Pour toutes les écoles avec des élèves retenus pour les stages, vous devrez vous assurer que :

• les fiches d'identité des élèves avec les renseignements familiaux nécessaires en cas d'urgence seront obligatoirement transmises au maître responsable du stage.

Dès que les listes des élèves affectés à un lieu de stage seront disponibles vous en serez tenus informés afin de transmettre à cette école le document pré-cité.

Vous devrez impérativement, si votre école est retenue comme lieu de stage, vous assurer que :

- Les locaux sont accessibles par les maîtres volontaires et les élèves, du 7 au 11 avril 2008, de 9h 00 à 12h 00 ;
- La municipalité a été prévenue.